



COMITE SYNDICAL DU 21 JANVIER 2025 à CARENTAN-LES-MARAI (Saint-Côme-du-Mont)

Secrétaire de séance : Maryse LE GOFF

DÉLIBÉRATION

CS 2025/06 Finances locales – Décisions budgétaires – budget et comptes – Ébauches des orientations budgétaires 2025

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin s'est réuni le 21 janvier 2025 à Carentan-les-Marais (Saint-Côme-du-Mont), sous la présidence de Benoît FIDELIN.

L'invitation, l'ordre du jour et les documents annexes à la convocation ont été transmis par mail via un lien de téléchargement le 20 janvier 2025 conformément à l'article 9 de la loi n° 2019-1461 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique du 27 décembre 2019.

ÉTAIENT PRÉSENTS

avec voix délibérative

Pour la Région

Pascal **MARIE**, Marianne **ROZET**, Pierre **VOGT**

Pour les conseillers départementaux

Christèle **CASTEILEIN**, Hedwige **COLLETTE**, Benoît **FIDELIN** (*pouvoir de Jean MORIN*), Maryse **LE GOFF**, Martine **LEMOINE**, Thierry **LETOUZÉ**, Hervé **MARIE**, Patrick **THOMINES**

Pour les Communautés de Communes

Aurélien **GIGAN** (CC Coutances Mer et Bocage – *pouvoir de Anne HÉBERT*), Jean-Pierre **GUEGAN** (Communauté d'Agglomération Saint-Lô)

Pour les communes

Jean-Michel **GREEN** (Isigny-sur-Mer), Marie-Agnès **HÉROUT** (Carentan-les-Marais), Laurent **HUET** (Saint-Sauveur-Villages), Yves **HUET** (Gonfreville), Joël **LERECULEY** (Graignes-Mesnil Angot), Sylvain **LEREDDE** (Rampan – *pouvoir de Gérard VOIDYE*), Jocelyne **LEVAVASSEUR** (Fresville), Aurélien **MARION** (Apperville – *pouvoir de Florent SILIÈRES*), Michel **MAUDUIT** (Isigny-sur-Mer – *pouvoir de Jean-Claude HAIZE*), Christopher **MOREAU** (Saint-Germain-du-Pert), Yann **MOUCHEL** (Varenguebec – *pouvoir de Christophe FOSSEY*), Françoise **PHILIPPE** (Catteville), Jean-Marie **POULAIN** (Montsenelle – *pouvoir de Gérard TAPIN*), Valérie **TORTEL** (Gorges),

avec voix consultative

Valérie **BALAGUER** (Conseil départemental de la Manche)

ÉTAIENT EXCUSÉS

Pour la Région

Angélique **FERREIRA**, Antoine **JEAN**, Valérie **LAISNEY**, Vanessa **LANCELOT**, Sylvain **LETOUZÉ**, Florence **MAZIER**, Cédic **NOUVELOT**

Pour les conseillers départementaux

Patricia **GADY-DUQUESNE**, Jean **MORIN**

Pour les Communautés de Communes

Jean-Claude **COLOMBEL** (CC de la Baie du Cotentin), Mireille **DUFOUR** (CC Isigny Omaha Intercom), Anne **HÉBERT** (CC Côte Ouest Centre Manche), Catherine **KERVADEC** (CC de la Baie du Cotentin), Jean-René **LECHÂTREUX** (Communauté d'Agglomération du Cotentin), Thierry **LAISNEY** (CC Côte Ouest Centre Manche)



MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

Pour les communes

Pierre **AUBRIL** (Sainte-Mère-Eglise), Simone **EURAS** (Neufmesnil), Christophe **FOSSEY** (Doville), Jean-Claude **HAIZE** (Carentan-les-Marais), Samuel **HARDY** (La Meauffe), Dominique **JEANNE** (Néhou), Jean-Louis **LECAPLAIN** (Grandcamp-Maisy – *voix consultative*), Bertrand **LECONTE** (Sainte-Marie-du-Mont), Jean-Pierre **LHONNEUR** (Carentan-les-Marais), Stéphanie **MAUBÉ** (Lessay), Marinette **MIGAULT** (Rauville-la-Place), Florent **SILIERES** (Terre-et-Marais), Marianne **TAP** (Hémevez – *voix consultative*), Gérard **TAPIN** (Marchésieux), Céline **VAQUEZ** (Le Désert), Gérard **VOIDYE** (Carentan-les-Marais)

Pour les membres consultatifs

Xavier **BRUNETIÈRE** (Préfet de la Manche), Julien **MINICONI** (sous-préfet de Coutances), Adrien **ALLARD** (sous-préfet de Bayeux), Jean **RAMPON** (sous-préfet de Cherbourg), Fabrice **LEGENTIL** (ADEME Normandie), Jean-Denis **MESLIN** (Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Manche), Jean-Philippe **DESLANDES** (Délégué de Rivages au Conservatoire du littoral),

Équipe administrative et technique du Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin

Denis **LETAN**, Agnès **ORANGE**, Nicolas **FILLOL**, Arnaud **FEREY**, Joëlle **RIMBERT**

Nombre de votants : 27 membres + 7 pouvoirs

Soit un quorum de 34 membres sur 58

CS 2025/06 Finances locales – Décisions budgétaires – budget et comptes – Ébauches des orientations budgétaires 2025

Sur la base des tableaux projetés en séance, Patrick THOMINES, vice-président « Administration générale et financière » présente les points marquants des orientations budgétaires 2025 conformément à la M57 développée (affectation des dépenses par chapitre budgétaire) tout en conservant une approche pédagogique des actions proposées par projet.

La présentation du Budget total du Parc distingue comme tous les ans, la partie « programme d'actions » du fonctionnement « général » de la structure afin de faciliter la lecture des dynamiques budgétaires sous-jacentes au PNR.

Le budget dit « général » regroupe le fonctionnement de la structure, des deux Réserves nationales et la boutique de la Maison du Parc. Ce budget prévisionnel (hors programme d'actions) reste stable comparativement à l'année précédente.



LE BUDGET DIT « GÉNÉRAL »

Sur la section de fonctionnement

SECTION DE FONCTIONNEMENT							
DÉTAIL DES DÉPENSES	Budgétisé en 2024	Réalisé en 2024	Proposé en 2025	DÉTAIL DES RECETTES	Budgétisé en 2024	Réalisé en 2024	Proposé en 2025
Charges à caractère général	457 403,00	383 275,62	408 701,00	Dotations statutaires	1 573 900,00	1 585 828,13	1 586 500,00
Maison du Parc	388 550,00	323 213,34	362 950,00	État	424 400,00	434 400,00	436 000,00
Réserve de Beauguillot	38 578,00	26 806,61	27 050,00	Région	500 000,00	500 000,00	500 000,00
Réserve de la Sangsurière et de l'adriennerie	30 275,00	33 255,67	18 701,00	Département de la Manche	433 500,00	433 500,00	433 500,00
Charges de personnel	2 100 000,00	1 839 340,89	2 100 000,00	Département du Calvados	70 000,00	70 000,00	70 000,00
Salaires et cotisations	2 100 000,00	1 839 340,89	2 100 000,00	Communautés de Communes et d'Agglomérations	54 000,00	54 653,25	54 000,00
Autres charges de gestion courante	64 300,00	59 275,37	59 800,00	Communes	92 000,00	93 274,88	93 000,00
Indemnités des élus	37 000,00	35 021,70	37 000,00	Dotations spécifiques	621 341,00	371 900,00	637 129,00
Cotisations de retraite (IRCANTEC, CAREL)	2 300,00	1 620,39	2 300,00	Cellule Natura 2000	88 153,00	0,00	81 756,00
Maison du Parc	16 500,00	14 133,28	12 000,00	Cellule Notre Littoral Demain	90 308,00	0,00	135 232,00
Réserve de Beauguillot	0,00	0,00	0,00	Cellule Zones Humides	93 975,00	149 042,00	112 538,00
Réserve de la Sangsurière et de l'adriennerie	8 500,00	8 500,00	8 500,00	Cellule Espace Naturel Sensible	75 000,00	75 000,00	75 000,00
Charges spécifiques	1 000,00	0,00	1 000,00	Cellule Tourbière de Sèves	115 472,00	50 000,00	96 000,00
Maison du Parc	1 000,00	0,00	1 000,00	Cellule Agriculture	49 600,00	62 219,00	59 351,00
Dotations aux provisions et dépréciations	500,00	255,00	500,00	Cellule Bocage	71 470,00	20 000,00	62 288,00
Maison du Parc	500,00	255,00	500,00	Cellule RNNB	23 440,00	0,00	14 964,00
				Cellule SAGE Douve-Taute	13 923,00	15 639,00	0,00
				Autres dotations	109 645,00	112 342,44	91 968,00
				Remboursements sur rémunérations du personnel	40 000,00	38 489,44	20 000,00
				Recettes de la Maison du Parc	60 500,00	64 707,58	62 500,00
				Loyers agricoles (ENS et RNNB)	9 145,00	9 145,42	9 468,00
TOTAL DES DÉPENSES	2 623 203,00	2 282 146,88	2 570 001,00	TOTAL DES RECETTES	2 304 886,00	2 070 070,57	2 315 597,00

La perspective de dépenses pour l'année 2025 reste stable autour de 2 600 K€.

- Les charges à caractère général :

Le poste prévisionnel des charges à caractère général diminue du fait d'efforts de réduction des dépenses projetées en 2022 et 2023 et consolidées en 2024, à la Maison du Parc et pour les Réserves de Beauguillot et de la Sangsurière.

Les dépenses d'énergie (carburant, électricité, granulés de bois...) sont toutefois évaluées en légère hausse, malgré le contexte moins inflationniste que l'an passé.

- Les charges de personnel :

Les dépenses de personnel, essentielles au bon fonctionnement du PNR, au portage du programme d'actions et à l'ingénierie conduite en régie, représentent 80 % du budget dit « général ».

Il est proposé que ces dépenses soient stables en 2025 par rapport à 2024.

Le poste prévisionnel des autres charges courantes est quasiment stable.



Recettes du budget dit "général"

Les dotations statutaires sont envisagées similaires par rapport à 2024.

La préparation budgétaire est guidée par un principe de prudence compte-tenu des fluctuations de l'encaissement des financements appelés sur justificatifs après service fait ou parfois encaissés par anticipation sous forme d'acomptes. Dès lors, comme en 2024, les recettes prévisionnelles dédiées au fonctionnement général sont inférieures aux dépenses prévisionnelles. Toutefois, en réalisé, au compte administratif, année après année, le Parc préserve ses grands équilibres financiers.

Sur la section d'investissement

SECTION D'INVESTISSEMENT									
DÉTAIL DES DÉPENSES	Budgétisé en 2024	Reste engagé en 2024	Liquidé en 2024	Réalisé en 2024	Proposé en 2025	DÉTAIL DES RECETTES	Budgétisé en 2024	Réalisé en 2024	Proposé en 2025
Immobilisations incorporelles	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	Subventions d'investissement	55 968,00	61 074,45	135 000,00
Concessions et droits similaires	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	Participation Fonds Vert	55 968,00	61 074,45	135 000,00
Immobilisations corporelles	68 713,60	3 788,73	19 012,79	22 801,52	60 000,00				
Autres agencements et aménagements de terrains	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00				
Constructions autres bâtiments publics	10 000,00	3 788,73	0,00	3 788,73	5 000,00				
Autres installations, matériels et outillages techniques	8 600,00	0,00	4 804,42	4 804,42	5 000,00				
Autres matériels de transport	40 000,00	0,00	9 187,24	9 187,24	40 000,00				
Autres matériels informatique	2 000,00	0,00	1 417,20	1 417,20	2 000,00				
Autres matériels de bureau et mobiliers	5 113,60	0,00	3 206,93	3 206,93	5 000,00				
Autres immobilisations corporelles	1 000,00	0,00	397,00	397,00	1 000,00				
Immobilisations en cours	557 003,83	375 217,06	183 492,26	558 709,32	75 000,00				
Constructions	557 003,83	375 217,06	183 492,26	558 709,32	75 000,00				
TOTAL DES DÉPENSES	627 717,43	379 005,79	202 505,05	581 510,84	135 000,00	TOTAL DES RECETTES	55 968,00	61 074,45	135 000,00

Les dépenses d'investissement en 2025 sont en très forte baisse par rapport au budget 2024, dans lequel avaient été intégrées les dépenses liées aux travaux de rénovation thermique de la Maison du Parc.

L'ensemble de ces dépenses est financé par l'excédent budgétaire et par un financement de 200 000 € du fonds vert, dont 135 000 € restent à percevoir en 2025.

LE BUDGET DU PROGRAMME D' ACTIONS

Un tableau détaillé est remis en séance.

	Programme d'action			CR Normandie			État	AESN	CD50	CD50 inv	FEDER/Natura	MTE autre	Autres	Budget général	total
	FONCT.	INVEST.	TOTAL	FONCT.	INVEST.	CRN spécifique									
Orientation 1 Créer les conditions du changement de nos modes de vie	74 450 €	56 700 €	131 150 €	55 000 €	56 700 €	0 €	0 €	11 250 €	0 €	0 €	0 €	0 €	8 200 €	0 €	
Orientation 2 Mieux connaître le territoire et expérimenter des alternatives	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Orientation 3 Mieux connaître le territoire et expérimenter des alternatives	1 488 436 €	44 400 €	1 532 836 €	35 250 €	44 400 €	0 €	119 414 €	307 057 €	96 261 €	0 €	310 915 €	18 000 €	587 411 €	14 128 €	
Orientation 4 Préserver et partager équitablement la ressource en eau	125 320 €	1 080 €	126 400 €	0 €	1 080 €	0 €	0 €	101 120 €	0 €	0 €	0 €	0 €	24 200 €	0 €	
Orientation 5 Agir pour une mosaïque de paysages vivants et fonctionnels	181 080 €	10 320 €	191 400 €	1 300 €	10 320 €	0 €	4 500 €	173 280 €	0 €	0 €	0 €	0 €	2 000 €	0 €	
Orientation 6 Développer des activités économiques qui préservent les ressources du territoire	281 000 €	3 200 €	284 200 €	15 000 €	3 200 €	0 €	0 €	228 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	38 000 €	
Orientation 7 Cultiver l'attractivité et la sobriété dans nos projets	3 500 €	21 000 €	30 500 €	3 500 €	21 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Observatoire	0 €	10 000 €	10 000 €	0 €	10 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
TOTAL	2 159 786 €	146 700 €	2 306 486 €	116 050 €	146 700 €	0 €	123 914 €	820 707 €	96 261 €	0 €	310 915 €	18 000 €	621 811 €	52 128 €	2 306 486 €

Accusé de réception en préfecture
050-255002552-20250121-DELIB_CS2025_06-DE
Date de télétransmission : 07/02/2025
Date de réception préfecture : 07/02/2025



MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

En dépenses

Le programme prévisionnel des actions 2025 s'établit à 2 306 486 €, en augmentation (+ 16 %) comparativement à 2024, du fait du pilotage de la mission de reconversion de la tourbière de Sèves. Des financements ont été obtenus au travers de la « Mission nature » de l'OFB (1 million d'euros environ sur 3 ans) et du programme Erable (150 000 € sur 3 ans) dont le Parc été lauréat avec le projet ArtSèves impliquant des chercheurs universitaires et des artistes.

D'autre part, diverses études dont le plan de financement a été finalisé, sont prévues : diagnostic biotique et abiotique du compartiment aquatique de surface de la Tourbière de Sèves, élaboration d'un modèle conceptuel de simulation de montée des eaux.

Par ailleurs, sont prévus dans le programme d'action :

- des plantations de haies (148 000 €, AESN et agriculteurs)
- des travaux de gestion sur l'ENS des Ponts d'Ouve (70 000 €, Natura 2000, CD 50)
- des travaux dans les réserves Naturelles Nationales de Beauguillot et de la Sangsurière (100 000 €, DREAL),
- de la fauche et de l'entretien dans la tourbière de Sèves (450 000 €, OFB, Natura 2000 et AESN),
- la poursuite des PSE (Paiements pour Services Environnementaux) dans la vallée du Merderet (223 000 €, AESN)
- des études naturalistes dans le cadre de Natura 2000 (53 000 €) ou sur des crédits DREAL (24 000 €),

Pour mémoire un nouveau contrat triennal a été signé en 2024 avec la Région pour les années 2024, 2025 et 2026.

Il assure une continuité avec les projets menés entre 2021 et 2023. Il est axé prioritairement sur des actions concernant la lutte contre le changement climatique :

- la mobilisation des habitants et la sensibilisation de tous les publics,
- la protection des ressources et de la biodiversité,
- la recherche concernant de nombreuses thématiques : le climat, l'eau, le carbone, la tourbe...
- le renforcement de l'économie de proximité et des filières courtes,
- le suivi et l'engagement de la révision de la charte du PNR des Marais du Cotentin et du Bessin.

En recettes

Elles correspondent à la contribution de la Région, conformément au contrat triennal pour la période 2024-2026, et aux financements mobilisés auprès de l'Agence de l'Eau, de la DREAL, du Département de la Manche (ENS), du Ministère de l'Environnement, des crédits européens, FEDER-FEADER, Leader...

Il est équilibré par le budget général du Parc à hauteur de 52 000 €, du fait notamment d'une régularisation dans les opérations concernant le Programme « Terre et Ecomatériaux » liée à des aides perçues les années précédentes et non engagées.

Pour mémoire la contribution du budget général était de 24 000 € dans le cadre du BP 2024.

Les grands dossiers de l'année 2025 que le Parc mettra en œuvre en mobilisant les moyens du budget dit « Général » et du programme actions sont les suivants :

- **Révision de la charte du Parc** : nouveau projet de territoire permettant la labellisation « Parc naturel régional » : consultation des collectivités, avis final.
- **Projet de sécurisation juridique et administrative de la structure** : lancement de marchés publics, mise en œuvre des nouveaux statuts, rédigés dans le cadre de la Révision de la Charte.
- **Connaître et préserver la biodiversité** : expérimentation des Paiements pour Services Environnementaux (PSE), travaux de gestion dans les sites protégés, investissements en matériel d'entretien ;
- **Contribuer à l'attractivité durable du territoire** : fin du programme de travaux à la Maison du Parc, lancement du festival « À tire d'Aile » sur les oiseaux migrateurs les 14,15 et 16 février 2025 à Carentan-les-Marais.
- **Renforcer l'économie et les filières courtes** : plantations et commissions bocage, poursuite du programme « Terre et Ecomatériaux », poursuite du programme « élevage en zone humide »



MARAI DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

- **Sensibiliser et responsabiliser tous les publics du territoire** : développement du « labo Parc » dans le cadre du projet « Notre Littoral demain », classes Parc sur le thème du changement climatique.
- **Accompagner, anticiper et adapter pour un territoire sobre et résilient** : mise en œuvre du projet de reconversion de la tourbière de Sèves dont le projet de territoire, le programme ArtSèves, et le lancement de travaux d'entretien et de génie écologique, poursuite de la caractérisation des tourbières, poursuite de la démarche « Notre littoral demain ».

Afin d'équilibrer le budget en dépenses et en recettes, en fonctionnement et en investissement, il est proposé à l'assemblée de mobiliser l'excédent de fonctionnement.

Le Parc n'ayant pas d'emprunt et une bonne situation financière, il pourrait être envisagé d'autofinancer les travaux de rénovation des bâtiments ou faire un emprunt afin de garder notre fond de trésorerie. Cette décision de gestion pour le moment prématurée devra être menée avec les vices-présidents.

Benoît FIDELIN, président du Parc, précise que pour préserver nos dotations statutaires, il faut être prudent sur la gestion de notre budget qui ne doit pas être trop excédentaire.

Le Comité syndical du Parc après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les orientations budgétaires 2025.

ADOPTÉ à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme
Transmis en préfecture le 7 février 2025
Benoît FIDELIN,
**Président du Parc naturel régional
des Marais du Cotentin et du Bessin**

PARC NATUREL REGIONAL DES MARAIS
DU COTENTIN ET DU BESSIN
3 Village Ponds d'Ouve - BP 137
Saint-Onen-Origny
50500 CARENTAN-LES-MARAIS
Tél. 02 33 71 61 90 - info@parc-cotentin-bessin.fr